CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2022.
2	Compte financier 2022
3	Modalités d'utilisation des fonds SRU perçus par l'EPF au titre de l'exercice 2022
4	Report de la mise en œuvre de la Convention Unique d'Interventions
5	Délégations de pouvoirs du Directeur Général
6	Délégations de pouvoirs du Directeur Général Adjoint
7	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer les conventions opérationnelles et les avenants avec les Collectivités des opérations du 5ème programme (partie 1 et partie 2), ainsi que les 2 études de stratégie foncière (SNA et Seulles Terre et Mer) en intégrant une mention spécifique dans les conventions faisant état de la substitution transitoire de l'EPF Normandie sur les participations Région jusqu'au 30/09/2023 au plus tard.
8	À la demande de la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage, acquisition des parcelles cadastrées AE 109p, AE 110p, AE 166, AE 167, AE 201 et AE 270 sises sur le territoire communal de **COUTANCES (50).** Opération OPE2023006-50 - COUTANCES « RUE DE LA GUERIE »
9	À la demande de la Commune de **FORGES-LES-EAUX (76)**, acquisition des parcelles cadastrées AK 407, AK 408, AK 409, AK 410, AK 411, AK 412, AK 421, AK 422, AK 423, AK 424, AK 425, et AK 295 sises sur le territoire communal. Opération OPE2023008-76 – FORGES LES EAUX « IMPASSE DES MESANGES »
10	À la demande de la Commune de **GASNY (27)**, acquisition des parcelles cadastrées AC 132 et AC 133 sises sur le territoire communal. Opération OPE2023005-27 – CAF DE GASNY « SITE COMECO »
11	À la demande de la Commune de **LE HAVRE (76)** : • acquisition des parcelles cadastrées EE 25, EE 26, EE 111, EE 118 et EE 126 sises sur le territoire communal • prise en charge de la procédure d'expropriation sur le périmètre de la prise en charge de l'opération Opération OPE2023007-76 – LE HAVRE « ÎLOT LAMARTINE »

12	Augmentation de l'enveloppe projet, sans modification du périmètre de prise en charge, de l'opération 924632 - COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE « **BERNIERES-SUR-MER (14)** - Maison des Canadiens ».
13	À la demande de la Communauté Urbaine Caen la Mer Normandie : • extension du périmètre de prise en charge de l'opération 924616 - 14 – CAEN LA MER « ZAC DU NOUVEAU BASSIN » • acquisition de la parcelle cadastrée section BT 99 sise sur le territoire communal de **MONDEVILLE (14)**
14	Augmentation de l'enveloppe projet de l'opération 901106 – **HEROUVILLE-SAINT-CLAIR (14)** « DPU – SECTEUR BOURG MONTMORENCY ».
15	Réduction de l'enveloppe projet de l'opération 920 266 - PAF COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE – **GAINNEVILLE (76)** « RUE DE LA LIBERATION ».
16	À la demande de la Commune de **LE HAVRE (76),** concernant l'opération OPE2023009 - 76 - LE HAVRE « ÎLOT BEAUVILLE » : • acquisition des parcelles cadastrées section JE n°111, 112, 166 et une emprise d'environ 600 m² (à prendre sur le domaine public de la rue Bonnivet – Déclassement et bornage en cours), • changement de partenaire de la parcelle cadastrée section JE n°165 d'une contenance de 199 m² sise 15 rue Michelet (initialement portée pour le compte de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole au titre de l'opération « Massena ») et transfert de cette parcelle vers l'opération « Îlot Beauville » dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville du Havre.
17	Réduction de l'enveloppe projet de à l'opération 924 737 - OPE2022054 « SAINT LÔ AGGLO – ANCIEN CENTRE DE TRI POSTAL » sur le territoire communal de **SAINT LÔ (50)**.
18	Concernant l'opération 924751 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES « SURCRERIE DE CAGNY » sur le territoire communal de **CAGNY (14)** : • modification des superficies du périmètre d'acquisition erronées lors de la prise en charge initiale, indiquant une superficie totale de 23ha 03a 80ca au lieu de 32ha 95a 18ca • modification de l'enveloppe projet conformément à l'avis de France Domaine en date du 21 février 2023.
19	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Caen la Mer Normandie, pour un changement de catégorie de portage de « 5 ans » à « 5 à 10 ans » pour la parcelle bâtie cadastrée section HO n°22 de l'opération 901052 – CU CAEN LA MER « COTE DE NACRE – MONT COCO » située sur le territoire communal de **CAEN (14)**.
20	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Caen la Mer Normandie pour un report d'échéance d'1 an pour les parcelles cadastrées section CD 80, CD 92, CD 94 et CD 96 de l'opération OPERATION 926 838 – CAEN LA MER « CORMELLES LE ROYAL – PSA » sises sur le territoire communal de **CORMELLES-LE-ROYAL (14)**.
21	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour un report d'échéance de 24 mois pour les parcelles cadastrées B n°721 et B n°724 de l'opération 904156 – CU LHSM « GRAIMBOUVILLE LE VILLAGE » sises sur le territoire communal de **GRAIMBOUVILLE (76).**

22	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **TÔTES (76)** pour un report d'échéance de 24 mois pour les parcelles cadastrées AE n° 72, 73, 74, 75 et 497 de l'opération 960537 – TOTES « LOGEMENTS ET VOIRIE » sur le territoire communal.
23	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76)** pour un report d'échéance de 30 mois pour la parcelle bâtie cadastrée section AN n°7 de l'opération 900049 – SAINT ETIENNE DU ROUVRAY « BOULEVARD LENINE » sise sur le territoire communal.
24	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour un report d'échéance de 23 mois pour la parcelle cadastrée FC 56 (lot 103-17, 103-21, 103-24, 103-7) sise sur le territoire communal de **LE HAVRE (76)** pour l'opération 921035 – CU LE HAVRE « LE HAVRE – ORI ».
25	À la demande de la Ville de **VEULES-LES-ROSES (76)**, l'EPF accepte la prise en charge de la procédure d'expropriation sur le périmètre de prise en charge de l'opération 2022048 – Veules-les-Roses – Site du Vieux Château, et d'être bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique.
26	Programme friches : 5ème programme, partie 2
27	Le Directeur Général est autorisé à signer : • une convention pour une de stratégie foncière économique sur Seine Normandie Agglomération, • une convention opérationnelle avec le CEREMA portant sur la mise en œuvre de la sobriété foncière pour le développement économique d'un territoire.
28	Dispositif d'abaissement de charges foncières : • opération Rue de la Libération à **GAINNEVILLE (76)** • opération Rue Emile Dumas à **COLOMBELLES (14).**
29	Dispositif de restructuration pour l'habitat : • Opération rue du 18 septembre à **LE MERLERAULT (61)** - Dans le cadre de la cession, prise en charge financière par l'EPF à hauteur de 50 % maximum du montant total de TVA applicable • Opération rue du Commerce à **LE SAP EN AUGE (61**) - Dans le cadre de la cession, prise en charge financière par l'EPF à hauteur de 50 % maximum du montant total de TVA applicable - Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune, pour un report d'échéance de rachat de 6 mois, avec maintien du taux d'actualisation à 0 % sur l'ensemble de la durée de portage pour les parcelles AB 120, AB 121, AB 122, AB 401, AB 404, AB 104 et à titre indivis la parcelle AB 123.
30	Convention de partenariat avec le Département de l'Eure.
31	Constitution de provisions pour 3 opérations.
32	Mise en place d'un dispositif de titres restaurant au sein de l'EPF Normandie.
33	Convention de mise en œuvre du Plan de Déplacement Entreprise (PDE), avec la Métropole Rouen Normandie, Transdev Rouen (ex TCAR) et la TAE pour une durée de 5 ans.
34	Nomination de Nathalie PORTE comme suppléante pour représenter l'EPF Normandie dans les instances du GIP « OFS Caen la Mer ».

35	Prise en compte des frais de résiliation du marché de travaux M 20.043 dans l'assiette des dépenses cofinancées selon le plan de financement de la convention qui lie l'EPF à la Commune de **SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF (76)**, soit une participation de l'EPF à hauteur de 35 % sur l'ensemble des dépenses.
36	Prise en charge des sommes non versées par le FEDER en mobilisant les fonds propres de l'EPF pour solder les opérations : • Simon à **CHERBOURG-EN-COTENTIN (50)** • Stradal à **SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY (76)**.
37	Renonciation à l'application de pénalités sur des marchés de travaux et de prestations intellectuelles : • renoncement à l'application des pénalités sur les cinq lots de l'opération des Ateliers de Rotation à **VERSON (14)** • renoncement partiel à l'application des pénalités pour l'opération RPA Cassin à **LE HAVRE (76)** • renoncement partiel à l'application des pénalités aux prestataires Burgeap et Envisol pour les opérations, SLIC à **GRUCHET-LE-VALASSE (76)**, Travisol à **PORT-JERÔME (76)**.
38	Dans le cadre de la période transitoire vers l'établissement des feuilles de route avec les collectivités : approbation des termes du projet d'avenant technique, qui pourra être proposé aux collectivités liées à l'EPF Normandie par un Programme d'Action Foncière ou une Convention d'Action Foncière.
38 BIS	Dans le cadre de la période transitoire vers l'établissement des feuilles de route avec les collectivités : avenant technique au Programme d'Action Foncière de la Ville de **LE HAVRE (76)**.